

Déclaration CGT en CAP des adjoints administratifs

Jeudi 3 novembre 2015

Les CAP passent et se ressemblent... Nos déclarations tendent également à se répéter de CAP en CAP pour une raison simple, le contexte de blocage des carrières, lui, ne change pas !!

Ici nous allons discuter de l'attribution de mois de réduction d'ancienneté pour l'année 2015 mais nous savons bien que le véritable enjeu des carrières des agents est ailleurs. Tout à l'heure nous allons négocier pour attribuer un mois de réduction d'ancienneté à tel ou tel agent. Quand vous allez hésiter à retenir un agent proposé par les syndicats et qui n'a rien obtenu depuis 3 ans mais qui n'est pas proposé par l'administration, ayez ces chiffres en tête... Quand un secrétaire administratif classe supérieure passe du 3^{ème} au 4^{ème} échelon avec un mois de réduction d'ancienneté, il obtient de fait une prime de 37 euros !! Royalement, s'il passe du 7^{ème} au 8^{ème} échelon, avec une réduction d'ancienneté de 1 mois, ce sera une prime unique de 92 euros... Pendant ce temps-là, les SAENES ont perdu énormément de pouvoir d'achat, comme l'ensemble des fonctionnaires, par le simple effet de la désindexation de la valeur du point d'indice sur l'évolution de l'indice des prix. Depuis 2000, et par mois, ce sont en moyenne et selon le grade entre 319€ (SAENES classe normale) et 369€ (SAENES classe exceptionnelle) que les collègues ont perdu !

Donc oui, une de +, en préambule de cette CAP, nous allons marteler que nous demandons un dégel du point d'indice qui est bloqué depuis 2010.

Oui, une fois de +, nous revendiquons que l'évolution du point d'indice soit indexé sur l'évolution des prix.

Oui, une fois de +, nous rappelons que nous sommes favorables à tout mécanisme d'accélération des carrières et notamment à la mise en place, comme dans le corps des attachés, à une procédure d'attribution automatique des mois de réduction d'ancienneté pour l'ensemble des adjoints administratifs.

Quelques points d'actualité cependant pour compléter.

Des discussions sont lancés par la DGAFP dans le cadre du protocole du PPCR que la CGT, comme vous le savez bien, avait rejeté et qui a été imposé par le gouvernement malgré l'opposition de + de la moitié des OS. Comme l'ont rappelé nos collègues de FO, nous serons très vigilants à ce que l'automatisme des changements d'échelon ne soit pas remise en cause.

Un mot d'actualité encore sur un dossier auquel, vous le savez, nous sommes extrêmement vigilants : la mise en place du RIFSEEP. Hier a eu lieu le CTAC, nous n'allons pas revenir sur l'ensemble du dispositif, vous connaissez nos critiques sur ce type de prime qui lie le salaire à la fonction et non au grade, ce qui est contraire, à l'esprit de la fonction publique... Si un effort a été fait dans la mise en place et l'aménagement des groupes de fonction pour les catégories A, nous demandons qu'il en soit de même pour les catégories B... et C bien évidemment ! Nous rappelons notre demande que la technicité soit pleinement reconnue et que l'encadrement ne soit pas la seule fonction qui définisse l'attribution dans une classe ouvrant à de meilleurs plafonds indemnitaires. C'est d'autant + pertinent dans le cas des secrétaires administratifs qui nous intéresse ici. Nous serons extrêmement vigilants sur ce dossier.